



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES

2022 BEVAIX

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2018

Lieu : Maison de commune à Bevaix

Début de la séance : à 20h

Gilbert remercie l'assemblée et lit l'ordre du jour.

1. Appel :

Comité :

Georgette et Gilbert Uldry, Sylvain Meystre, Robert Baertschi, Walter Fiedler, Manuela Weber

21 sociétés présentes et 6 excusées (sur 31):

Sociétés représentées :

Accordéonistes "l'amitié", Amicale des Pompiers, Atelier bougies, bricolage, Chœur d'hommes "Le Vignoble", Club de jass les 5 as, Club nautique, Compagnie des mousquetaires, Dames paysannes, F.C. Bevaix, F.C. Bevaix-Amicale, Fanfare Béroche-Bevaix, Groupe de la sclérose, Groupe scout de l'Abbaye, les Biviades, Société de mycologie, Noël Ensemble, Samaritains, Saint-Nicolas "bénévoles", Société de développement, Tennis club, Unihockey

Sociétés excusées:

Groupe d'enseignement premiers secours, L'aristoloche, les Baladins de L'Abbaye, Lions-Club, Paroisse du Joran, Volley-ball

Sociétés absentes :

Association Maison des Jeunes Le Kallo, Centre de jeunesse « La Rouvraie », Confrérie des vigneron, Société de gymnastique

2. Procès-verbal de l'assemblée du mercredi 22 mars 2017

Une remarque que lors de l'envoi de ce PV, il manquait le PV de l'AG extraordinaire du 6 septembre 2017 ; il a été répondu que ce dernier a été envoyé par email après ladite AG extraordinaire.

Mme Chautems revient sur le thème du tarif des crieurs et de la gratuité d'un abonnement pour l'épouse du crieur ; selon le PV de 2014, une demande écrite a été lue à l'assemblée générale 2014. Notre président ne se rappelant plus de cette demande en 2017, il a été stipulé « Demande non reçue » dans le PV 2017 ; ceci a donc été rectifié.

Pour rappel, il a été décidé que chaque société est à même de choisir de la gratuité de tant des abonnements, que des boissons.

Les tarifs ont quant à eux été mentionnés dans le PV de l'AG extraordinaire du 6 septembre 2017.

3. Rapports :

Du président :

Mesdames et Messieurs les présidents et les représentants des sociétés du village de Bevaix, c'est avec plaisir que je présente mon rapport 2017.

Ce qui m'amène à vous communiquer les activités de l'ASLB :

Durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni :

Le mardi 17 janvier 2017, afin d'organiser : l'assemblée du 22 mars 2017, qui a eu lieu à l'Hôtel du Cygne ; étaient présentes : 26 sociétés sur 32 convoquées, 1 société excusée et 5 absentes.

L'année 2017 a été une année riche en activités.

Samedi 3 juin, journée de service à la Grande Salle : triage et contrôle des cartes loto, ainsi que les cartes Royale, les membres présents du comité était Robert et Véronique Baertschi, Sylvain et Mireille Meystre, Walter Fiedler, Georgette Uldry, ainsi que votre serviteur.

Jeudi 15 juin, séance avec la commune pour l'organisation du 1^{er} août ; il est décidé d'organiser le 1^{er} août à la buvette du port. Présence : Sylvain Meystre, Georgette Uldry et votre serviteur.

Mardi 20 juin à l'Hôtel du Cygne : entretien avec Laurent Pfäffli (propriétaire du tableau lototronic) concernant les prix de location du tableau, vu la diminution des lotos.

Le lundi 17 juillet : entretien avec le Club Nautique à la buvette du port, concernant l'organisation du 1^{er} août, ainsi que les détails de la mise en place.

Le 31 juillet : entretien au port avec Sylvain Meystre, pour l'installation des tentes concernant la manifestation de la fête nationale.

Le 1^{er} août : montage des tentes + installation des tables et de la buvette.

En soirée : service à la buvette Walter, Robert, Georgette.

Le 2 août : rangement Sylvain et Georgette.

Les 22 et 23 août : réparations des guirlandes lumineuses.

Le 25 août à Cugy : achat des 4000 étiquettes pour les cartes royales.

Les 26, 27, 28, 30 août et 1, 2, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 septembre : collage des étiquettes sur les cartes royales au domicile du président

Mercredi 6 septembre : assemblée extraordinaire à la maison de commune avec le crieur René Chautems et Laurent Pfaeffli (propriétaire du tableau), afin d'obtenir des prix raisonnables pour la location du tableau, et par la même occasion revoir l'organisation des lotos en diminuant les tours.

Le mardi 17 octobre 2017 : comité chez votre serviteur concernant diverses affaires à liquider, voir pour le remplacement du char pour le transport des tables qui n'est plus conforme, par une remorque équipée de frein et immatriculée.

L'intendante de la cantine Georgette s'est occupée du ravitaillement des crèmes à café, thé, sucre et crème sandwich, plus les gobelets pour plus de 17 manifestations ; ceci pour livrer les fournitures et la reprise des fournitures le lendemain, ainsi que la facturation.

De plus, nous avons été présents à tous les lotos depuis le mois de septembre jusqu'à ce jour, afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau système de contrôle qui fonctionne depuis septembre 2007 ; on peut dire sans problème grâce à l'assistance du concepteur Robert Baertschi (membre du comité), qui est à notre disposition lors de panne.

Mardi 13 février : le comité s'est réuni, afin de liquider les affaires courantes, entre autres la réparation d'un micro sans fil ; ils ne sont plus utilisés pour les lotos, sauf pour dépanner les crieurs, lorsque le micro fixe est en panne. Nous avons 3 micros sans fil pour les répéteurs de numéros aux lotos, ceux-ci ont été remplacés par les radios Motorola.

Pour les soirées, il reste 2 micros sans fils. Pour info : un micro neuf coûte Fr. 1200.- et pour la réparation : environ Fr. 400.-. Pour le futur, il faudra s'intéresser à l'achat de micro-casques qui sont moins fragiles.

Lors de cette séance nous avons préparé l'ordre du jour, ainsi que la prise de décision de vous faire parvenir la convocation, le PV de la dernière assemblée, ainsi que la liste des sociétés de l'ASLB, la liste des manifestations 2018, ceci accompagnés de la facture des cotisations 2018, mis sous enveloppe et glissés dans les boîtes à lettre pour les présidents habitant Bevaix, et par courrier postal pour les présidents habitant à l'extérieur de Bevaix. Le 28 février : envoi des lettres pour l'assemblée générale de ce soir dans les boîtes à domicile, et pour l'extérieur de Bevaix par courrier postal.

En terminant mon rapport, je réitère mes remerciements aux membres du comité de l'ASLB pour leurs engagements et leur disponibilité, ceci pour la bonne marche de notre association

Rapport approuvé par acclamation.

Du trésorier :

En 2017, il y a eu un bénéfice de : Fr. 4663.-, la fortune s'élevant à Fr. 55'716.-

La cantine du 1^{er} août a rapporté Fr. 1795.-, les locations des tables : Fr. 1473.-, et les fournitures (préparées par Georgette) : Fr. 270.-

Des vérificateurs de comptes:

Lecture de la lettre des vérificateurs, mentionnant la bonne tenue des comptes et demandant l'approbation.

Les comptes sont approuvés par acclamation

4. Nomination statutaire :

A. du président : approuvée par acclamation

B. des autres membres du comité : approuvée par acclamation

C. des vérificateurs de comptes : 1^{er} : amicale des sapeurs-pompiers – 2^e : dames paysannes
Suppl. : Mycologie

Ces nominations sont approuvées par l'assemblée

5. Démission, admission :

La société d'aviculture-cuniculture a donné sa démission

6. Information de la Grande Béroche :

M. Alexandre Beguin désirait être présent, mais a eu un empêchement.

M. Gilbert Bertschi l'excuse, et mentionne qu'il n'a rien d'ajouter de plus que les informations mentionnées dans l'article du Littoral Région de ce jour ; il reste néanmoins à disposition pour toute question.

7. Agenda 2019:

Evènement particulier : meule à charbon du 10 au 21 juin. Gilbert décrit brièvement le concept : la cantine est assurée la journée par les forestiers, et est à disposition des sociétés le soir, afin de les faire connaître. Inscription jusqu'au 20 avril.

Agenda parcouru avec l'assemblée, afin d'agender les différentes manifestations et lotos.

8. Fête nationale du mercredi 1^{er} août 2018 :

La fête sera centralisée le 31 juillet à St-Aubin ; les prochaines années, les autres communes l'organiseront en alternance.

Gilbert Bertschi précise que tout évènement pour le 1.08 est le bienvenu dans chaque village ; un soutien de la commune pourrait être envisageable (au niveau du personnel à disposition, voire soutien financier).

9. Règlement du loto :

Approuvé par l'assemblée

10. Divers :

Facturation de la salle:

La location de la salle a été facturée à moitié prix pendant un an, la commune ayant fait un geste suite au bon résultat financier.

Le retour au prix plein alourdit les charges s'ajoutant aux autres frais fixes, tels que les indemnités pour les crieurs et sommeliers, les frais de patente (Fr. 190.-), les frais publicitaires, le manque à gagner à la cantine, les joueurs emportant leurs propres boissons et casse-croûte, ceci malgré l'interdiction. Les conséquences sont que beaucoup de sociétés ont cessé d'organiser des lotos, le faible bénéfice n'en valant pas la peine (Fr. 58.- au dernier loto !), voire une perte.

Une première action de réduction des coûts a été entreprise l'année passée, en réduisant le nombre de tours et de royales.

Pour favoriser les lotos et autres évènements, donc la vie active du village, il faudrait une baisse de prix de la location de la salle. Une lettre à la commune va être rédigée par l'ASLB, demandant une réduction du prix de la location de la salle.

Pour information, la mycologie a organisé sa dernière exposition en 2014 et la cuisine n'a pas pu être employée ; ils ont dû trouver une solution en installant le nécessaire à l'extérieur. Cette année, ils ont choisi – à regret- d'organiser leur exposition-dégustation à Cort'agora, le prix de la salle étant un peu plus cher, mais l'infrastructure, y compris la cuisine, étant nettement meilleure.

La séance se termine par les remerciements du président à l'assemblée, ainsi que par un apéritif.

Séance levée à 21h30

La secrétaire : Manuela Weber